

La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) demande des propositions pour soutenir la stratégie de communication et la création de contenu de la FCRR, lorsque les exigences sont décrites dans la section cahier des charges (« Services » ou « EDT »).

La FCRR soutient la diversité et invite les soumissionnaires à s'identifier, le cas échéant, comme une entreprise dont la main-d'œuvre est diversifiée (PANDC).

1. INSTRUCTIONS

- a) La présente DP et tout accord ultérieur lié à son objet seront régis par les lois de la province de l'Ontario.
- a) La présente DP ne constitue PAS une offre de conclusion d'un contrat avec une partie quelconque, mais plutôt une demande de propositions, incluant les prix, de la part d'entreprises souhaitant fournir les produits et services décrits dans le présent document. Ces propositions seront traitées par la FCRR comme des offres pouvant mener à la conclusion d'un contrat. La FCRR se réserve le droit de rejeter toutes les propositions, en tout ou en partie, et de négocier avec toute partie dans le but d'obtenir ces produits et services.
- c) La FCRR se réserve le droit de réduire proportionnellement ses besoins tels qu'identifiés dans les termes de référence ci-joints et de sélectionner un ou plusieurs soumissionnaires préférés sur la base de ces besoins réduits.
- d) La FCRR se réserve le droit de réduire proportionnellement ses besoins tels qu'énoncés dans les paramètres ci-joints et de sélectionner un auteur de proposition en fonction de ces besoins réduits.
- e) La FCRR se réserve le droit, à toute étape de l'évaluation des propositions, de demander aux auteurs de proposition de fournir des éclaircissements, des renseignements supplémentaires ou une présentation personnelle concernant leur proposition. Toutefois, l'auteur de proposition ne sera pas autorisé à modifier sa proposition une fois celle-ci soumise.
- f) L'obligation de la FCRR d'expliquer et de justifier son choix final à tout auteur de proposition se limite à la proposition dudit auteur de proposition. Afin de préserver la confidentialité des informations fournies par les auteurs de proposition, la FCRR ne divulguera en aucun cas les détails de toute autre proposition, à l'exception du nom du fournisseur sélectionné comme auteur de proposition retenu.

- g) Les questions des fournisseurs concernant la DP seront traitées par **Arsalan Tavassoli, Directeur des finances et de l'administration et doivent être envoyées à l'adresse suivante : atavassoli@crrf-fcrr.ca**
- h) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit pour recevoir une réponse. Une réponse écrite sera envoyée à tous les participants ayant fait une demande de renseignements. Les demandes de renseignements reçues après 14 h HNE, le 11 novembre 2022, ne seront pas acceptées et ne recevront pas de réponse.
- i) Les renseignements fournis verbalement ne lieront pas la FCRR. L'auteur de proposition doit obtenir une confirmation écrite de la FCRR pour tout changement ou toute modification concernant la présente DP.
- j) La FCRR se réserve le droit de vérifier tous les renseignements fournis par un auteur de proposition en communiquant directement avec les clients, les associés et les employés de l'auteur de proposition. L'auteur de proposition doit accepter de fournir les autorisations nécessaires permettant de vérifier toute expérience antérieure de l'auteur de proposition. Toute déclaration erronée concernant l'expérience et le champ de ses expériences antérieures peut constituer un motif de disqualification de l'auteur de proposition.
- k) La FCRR se réserve le droit de disqualifier un auteur de proposition si sa réponse à la DP indique que la façon dont il fournit ses services peut nuire aux relations d'affaires existantes de la FCRR.
- l) À tout moment, la FCRR peut annuler la présente DP en tout ou en partie, sans frais ni pénalité pour la FCRR. Les motifs de l'annulation n'ont pas à être communiqués.
- m) La divulgation des informations reçues dans le cadre de la demande de proposition ou de l'attribution de contrats sera effectuée par les agents appropriés de la Fondation canadienne des relations raciales, conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.
- n) L'auteur de proposition retenu sera tenu de conclure un contrat officiel avec la FCRR sur la base des présentes instructions et de tous les autres documents contractuels décrits dans le présent document.
- r) Bien que le facteur économique soit important, le contrat ne sera pas automatiquement attribué à l'auteur de la proposition la moins chère. L'auteur de proposition sélectionné sera évalué sur l'ENSEMBLE de sa proposition et non sur UN seul facteur.
- s) Des travaux supplémentaires pourront être attribués à l'auteur de proposition retenu.

- t) La FCRR se réserve le droit de négocier le prix.

2. À PROPOS DE LA FCRR et DE SON ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

- a. La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) est une société d'État qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Logement, de la Diversité et de l'Inclusion. Elle a été créée en 1996 pour réaffirmer les principes de justice et d'égalité pour tous au Canada. La Fondation a pour mission de faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.
- b. Notre mission : la mission de la FCRR est d'établir un cadre national de lutte contre le racisme dans la société canadienne. Pour y parvenir, la fondation mise sur le partage des connaissances et le soutien communautaire dans une quête d'équité et de justice sociale appuyée par la volonté d'apporter les changements systémiques nécessaires.
- c. Notre travail : la FCRR est un leader reconnu et une ressource précieuse pour soutenir ou mener, avec les organisations et les groupes communautaires, les efforts de développement, de diffusion ou de mise en application des connaissances et de l'expertise qui contribuent à éliminer le racisme et toute forme de discrimination raciale dans la société canadienne. Notre travail consiste :
- À effectuer des recherches, à recueillir des données et à établir une base d'information nationale permettant de mieux comprendre la nature du racisme et de la discrimination raciale, pour aider les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles, communautaires et autres organismes ainsi que les institutions publiques, les gouvernements, les chercheurs et le grand public à éliminer l'un comme l'autre;
 - À agir en tant que centre d'échange, à donner des informations sur les ressources en matière de relations raciales et à établir des liens avec des institutions et des bibliothèques publiques, privées et éducatives;
 - À faciliter la consultation et l'échange d'informations concernant la politique, les programmes et la recherche en matière de relations raciales.
 - À collaborer avec les entreprises, les syndicats, les organisations bénévoles, communautaires et autres, ainsi qu'avec les institutions publiques et tous les niveaux de gouvernement, pour instituer et soutenir des programmes et des activités; et à soutenir et promouvoir l'élaboration de politiques et de programmes efficaces pour l'élimination

du racisme et de la discrimination raciale.

- La FCRR finance des organisations communautaires qui mettent en œuvre des programmes et des activités de lutte contre le racisme dans tout le pays.

d. Le siège social de la FCRR se trouve à Toronto, avec du personnel à Calgary, Ottawa, Montréal et Halifax.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la FCRR en visitant notre site Web à l'adresse suivante : www.crrf-fcrr.ca

3. DATES BUTOIRS

Le tableau suivant résume les faits saillants du processus de la DP. Les dates peuvent être modifiées par la FCRR à sa seule discrétion et ne doivent pas devenir des conditions de tout contrat qui pourrait être conclu entre la FCRR et l'auteur de proposition sélectionné.

Événement	Date
Date d'émission de la DP	1er novembre 2022
Date limite pour les demandes de renseignements	11 novembre 2022, @14 h HNE
Date de clôture de la DP	25 novembre 2022, à 11 h HNE
Présentations au comité de sélection	28 nov. - 30 nov. 2022 (à prévoir avec les fournisseurs présélectionnés)

4. CAHIER DES CHARGES

La présente section vise à fournir aux auteurs de proposition l'information nécessaire pour élaborer des propositions compétitives. Le cahier des charges (« CDC ») est une description générale des tâches à accomplir, des résultats escomptés ou des biens à fournir.

4.1. Vue d'ensemble

Le service des communications nécessite les produits livrables suivants en collaboration avec l'équipe des communications de la FCRR :

- La génération de contenu graphique/de messages soutenant les événements/journées commémoratives se déroulant entre le 1er décembre 2022 et la fin mars 2023.
- La création d'un guide de marque pour un rajeunissement de la marque de la FCRR, y compris le rajeunissement de tous les actifs numériques génériques de la FCRR, les modèles de bannières et les messages envoyés par courriel et affichés sur les réseaux sociaux.
- La création d'un guide de messagerie
- La conception et l'exécution de deux campagnes de sensibilisation destinées au public, y compris les actifs numériques connexes, deux vidéos et les pages d'accueil connexes, afin de consolider d'ici le 1er mars 2023, les efforts déployés par la FCRR en matière de lutte contre le racisme.
- Une stratégie de motivation numérique/d'acquisition d'audience dont l'objectif est de faire participer les Canadiens aux campagnes de la FCRR.

4.2. Échéancier du projet

La FCRR souhaite commencer le travail d'ici le 1er décembre 2022 et le terminer d'ici le 31 mars 2023.

4.3. Principaux objectifs

Objectif principal :

La FCRR souhaite être reconnue comme le principal organisme canadien de lutte contre le racisme et figurer parmi les principales organisations fournissant des informations et un soutien aux efforts déployés pour lutter contre le racisme.

Objectifs stratégiques :

- Accroître notre audience, notamment en augmentant notre liste de diffusion de 5 000 personnes.
- Créer un contenu en ligne cohérent, esthétiquement attrayant, éducatif et partageable.
- Être reconnaissable sur toutes les plateformes (Twitter, Instagram, Facebook, LinkedIn).

Détails des produits livrables & ventilation des coûts estimatifs :

- Exécution de la nouvelle image de marque de la FCRR avec le guide de marque qui l'accompagne (10K)
 - Comprend le rajeunissement de la marque sur les médias sociaux après la création d'une marque et d'une esthétique cohérente avec cette marque pour la FCRR, sur toutes les plateformes, et comprenant des bannières de courriel ou des modèles de courriels pour le programme de messagerie, des bannières et des modèles de publication sur Twitter, Instagram et Facebook.
 - Comprend l'application de la nouvelle marque sur les en-têtes de lettres, les rapports et les présentations PowerPoint.
 - Comprend des graphiques pour le Web
 - Comprend un logo

- Générer du contenu numérique (notamment des graphiques animés, des images statiques, des vidéos « reels ») en lien avec les journées commémoratives et les événements de la FCRR (environ 30 dates et événements clés sur la durée du contrat) (45 k\$/environ 10 k\$ par mois).

- Concevoir et livrer 2 vidéos de sensibilisation à la lutte contre le racisme, accompagnées de pages d'appel à l'action et d'actifs numériques (médias sociaux) afin de générer du trafic vers les pages (20 k\$).
 - Exécuter une stratégie numérique d'un montant de 10 k\$ destiné à des publicités numériques ciblant le grand public afin de gagner de l'audience et de susciter la participation aux deux campagnes.

- Guide de messagerie (10K)
 - Faire en sorte que le message de la Fondation s'exprime d'une seule voix et créer des messages-clés en cohérence avec cette voix.

** La FCRR se réserve le droit d'attribuer des segments du travail à différentes firmes/agences.*

4.4. Énoncé des travaux

4.4.1. Définir les outils de collaboration

Au début du projet, l'auteur de proposition doit proposer un ensemble d'outils de collaboration pour la communication, la gestion de projet, le suivi des problèmes, le contrôle de version et d'autres outils connexes.

4.5. La proposition peut être rédigée en anglais ou en français

4.6. Organiser la proposition en trois sections

4.6.1. Lettre de présentation d'une page

Une lettre de présentation d'une (1) page doit être soumise. Elle doit comprendre les éléments suivants :

- Une référence au numéro et au titre de la DP.
- La personne-ressource principale pour cette DP : le nom de la personne, son adresse de courriel et, en option, un numéro de téléphone.
- Une déclaration de validité de la proposition.
- Une déclaration confirmant qu'il n'existe aucun conflit d'intérêt, réel ou perçu, entre l'auteur de proposition et la DP.
- Une lettre signée par la ou les personnes dûment autorisées à signer au nom de l'auteur de proposition et à lier l'auteur de proposition aux déclarations faites en réponse à la DP.

4.6.2. Exigences obligatoires : satisfaisant ou non satisfaisant

L'auteur de proposition doit démontrer qu'il satisfait à toutes les exigences obligatoires :

- Expérience démontrée dans l'une/toutes les attentes énumérées dans l'énoncé des travaux;
- Impact démontré dans l'une/toutes les attentes énumérées dans l'énoncé des travaux.
- Expérience démontrée de travaux portant sur des questions liées à l'antiracisme, l'équité, l'inclusion.

Seuls les auteurs de proposition qui satisfont à toutes les exigences obligatoires passeront aux exigences cotées. Une proposition ne satisfaisant pas à toutes les exigences obligatoires sera considérée comme une proposition non retenue.

4.6.3. Exigences cotées

Les propositions seront évaluées en fonction de leurs mérites créatifs, de leur impact démontré et de leur budget. Seuls les auteurs de proposition qui réussissent l'évaluation technique passeront à la proposition financière. La FCRR fixera ultérieurement le seuil de réussite qui dépendra du nombre de propositions reçues et de leur degré de qualité générale.

Proposition créative (50 %)

La proposition créative doit comprendre :

- a) Une (1) page résumant votre interprétation du projet;
- b) Un plan d'exécution du/des projet(s) pour la période entre décembre et fin mars et une ventilation des principales tâches par type de ressources démontrant la capacité à répondre aux attentes;
- c) Une brève biographie de chaque membre de l'équipe de projet énumérant ses fonctions et décrivant son expérience;
- d) Deux (2) échantillons de projets comparables, de taille et de portée similaires, réalisés au cours des deux (2) dernières années. Veuillez inclure le nom du client, l'année de finalisation, la durée estimée et réelle du projet (en jours) et la liste des technologies utilisées;
- e) Un (1) échantillon pour chaque aspect du travail faisant l'objet de la proposition;
- f) Deux (2) références de clients actuels ou antérieurs;
- g) Le cas échéant, indiquez si l'auteur de proposition s'identifie comme une entreprise dont la main-d'œuvre est diversifiée (PANDC).

Impact démontré (25 %)

L'impact démontré doit comprendre les éléments suivants :

- a) Les analyses des campagnes/contenus précédent(e)s;
- b) Toute autre mesure qui démontre la réussite des campagnes/contenu précédent(e)s, c'est-à-dire les inscriptions, l'affluence, l'engagement organique et rémunéré.

Proposition financière (25 %)

La proposition financière doit comprendre les éléments suivants :

- a) Proposition de prix fixe dans une fourchette se situant entre 75 000 à 100 000 \$ CA et

excluant la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), ventilée par produit livrable.

La TPS ou la TVH, selon le cas, sera ajoutée aux prix proposés par l'auteur de proposition et sera payée par la FCRR;

b) Un tableau détaillant le taux horaire en \$ CA des postes suivants :

- Gestionnaire de compte (contact principal)
- Vidéographes
- Directeur de la création
- Rédacteur
- Concepteur graphique
- Responsable de l'acquisition d'audience/campagnes.

4.7. Envoi de la proposition par courrier électronique

La méthode préférée de soumission des propositions est l'envoi par courriel, en format PDF, à l'adresse suivante : atavassoli@crrf-fcrr.ca. La ligne d'objet doit citer « DP No 22-10-31, Communications FCRR ».